

Natura 2000 : un réseau européen d'espaces naturels



Le crapaud Sonneur à ventre jaune © Biotope

Le réseau Natura 2000 en bref

Le réseau est né de 2 Directives européennes :
 1979 → Directive Oiseaux
 1992 → Directive Habitats-Faune-Flore

Ses objectifs

- La création d'un réseau de sites naturels identifiés pour leur richesse écologique ;
- Le maintien de la diversité des espèces et des habitats naturels sur tout le territoire de l'Union européenne, en harmonie avec les activités humaines.

Sa mise en œuvre

- Une implication forte de l'ensemble des acteurs locaux dans la gestion des sites est nécessaire.

Sa portée

- En France, c'est un outil prioritaire au service de la conservation de la biodiversité et du développement durable des territoires.

L'objectif n'est pas de « sanctuariser » les sites mais de concilier les activités humaines présentes avec la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire. La Commission européenne précise en effet que « les activités traditionnelles, la chasse, l'exploitation agricole, piscicole et forestière seront préservées ».

2 types de sites pour la biodiversité

- La **Directive Oiseaux** a conduit à la désignation de « **ZPS** » ou **Zones de Protection Spéciale**. Ces sites ciblent spécifiquement les oiseaux, et notamment certaines espèces rares ou menacées à l'échelle européenne dites espèces d'intérêt communautaire.
- La **Directive Habitats** a, quant à elle, donné lieu à la désignation de « **ZSC** » ou **Zones Spéciales de Conservation** visant à préserver les habitats (milieux) naturels et les autres espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire.

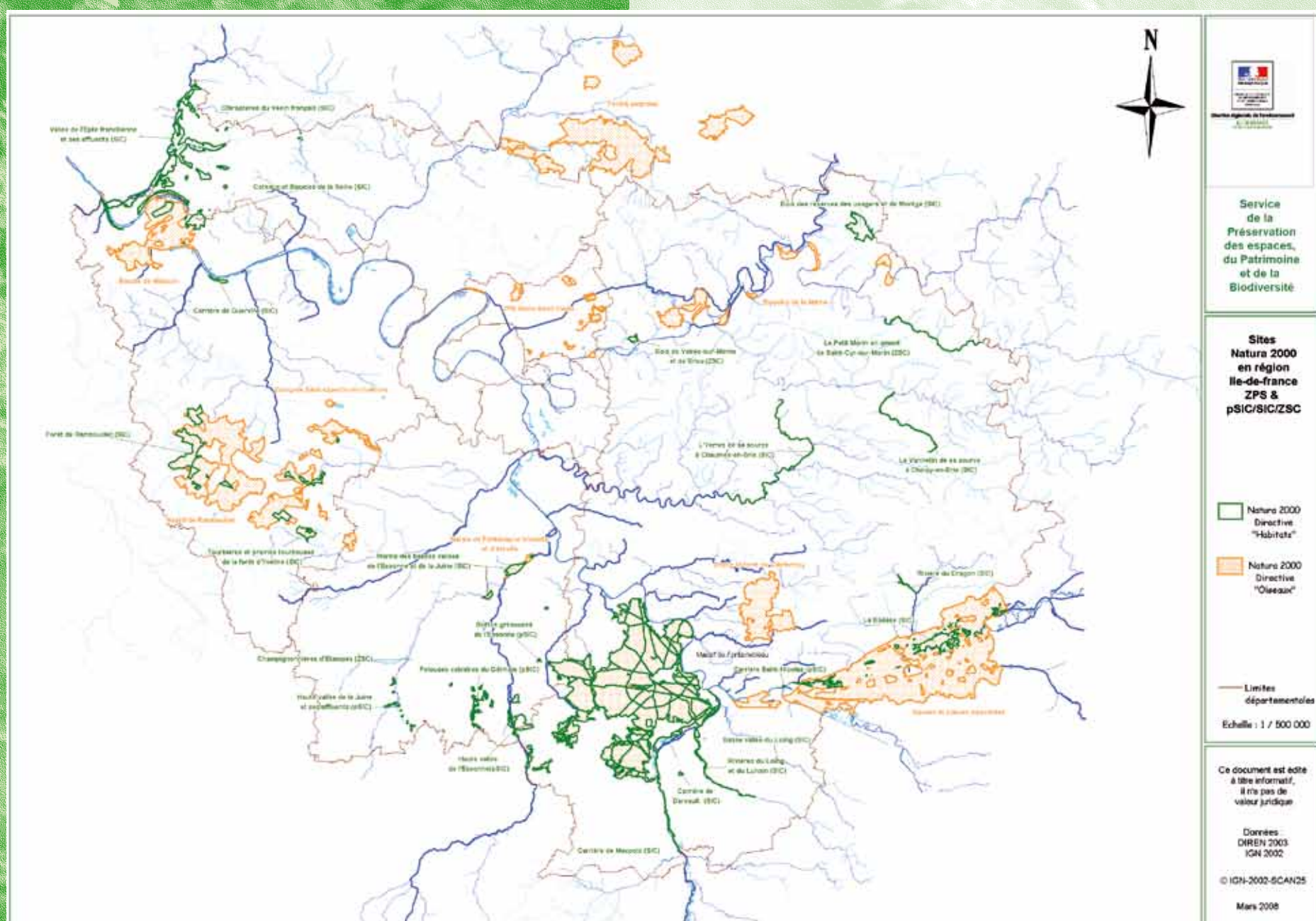
Ceux-ci sont désignés suite à des échanges entre les États et la Commission européenne.



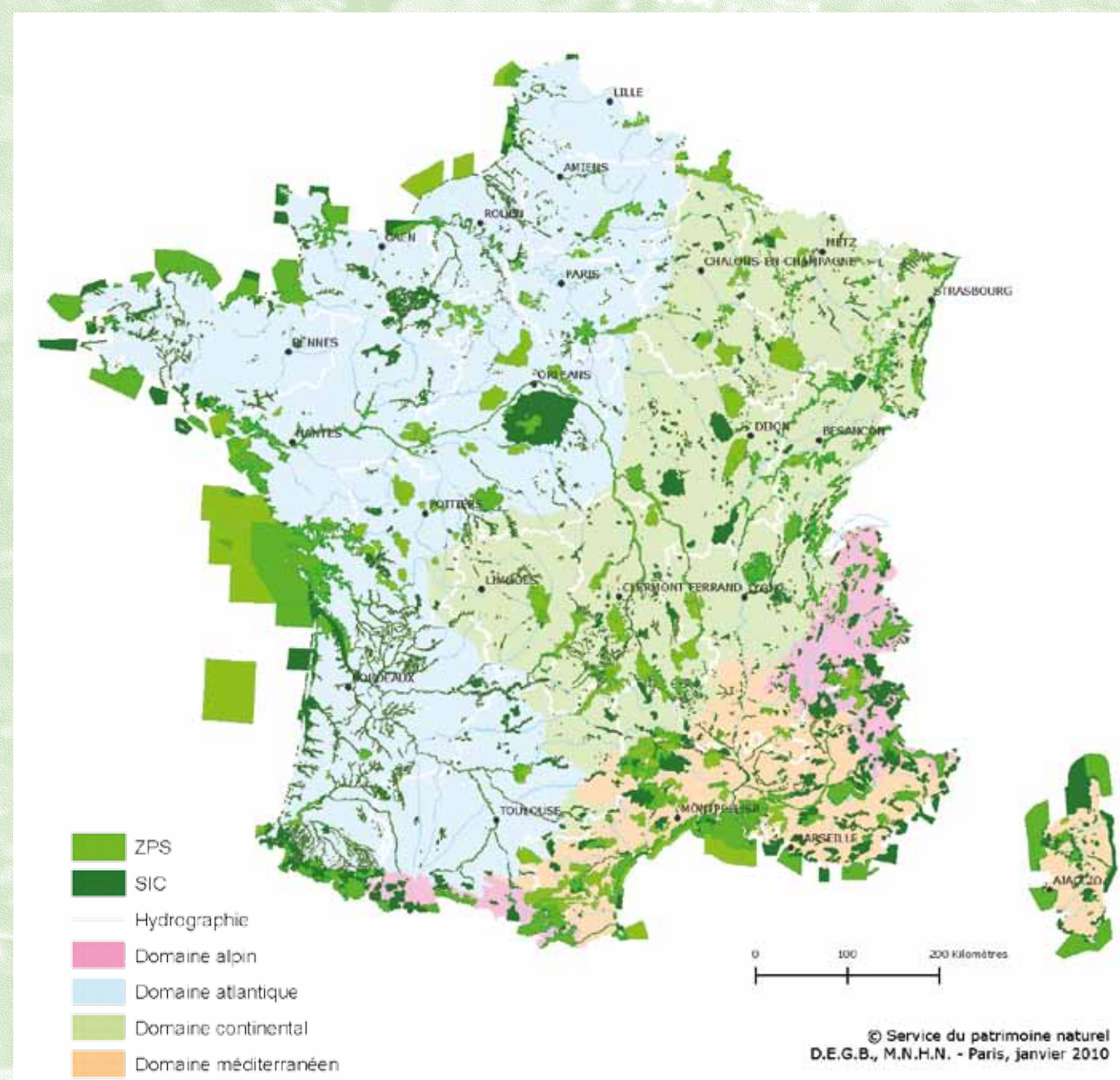
- Inventaire des sites d'importance pour les oiseaux
- Proposition d'une liste de sites par les États membres
- Validation par la Commission européenne
- Désignation officielle par arrêté ministériel

Les chiffres : le réseau Natura 2000 se décline à différentes échelles

- En Île-de-France : 35 sites, soit 8 % de la surface régionale



- En France : 1753 sites, soit 12,5 % du territoire national



- En Europe : 28 000 sites, soit 18 % de la superficie de l'Union européenne des 27



Le site des « Bois des réserves, des Usages et de Montgé »

Le site Natura 2000

- **Localisation** : nord-est de la Seine-et-Marne
- **Superficie** : 866 hectares répartis sur 4 communes : Vendrest, Coulombs-en-Valois, Dhuisy et Cocherel.
- **Caractéristiques** : accueille la plus importante population régionale connue de crapauds Sonneurs à ventre jaune (*Bombina variegata*).
- **Écosystèmes** : mosaïque de hêtraies-chênaies, de prairies...

La désignation du site

Afin de moderniser l'inventaire des **Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique** (ZNIEFF), la DIREN* Île-de-France* (devenue DRIEE** en 2009) a mandaté en 2003 le bureau d'études OGE***, pour la réalisation de prospections de terrain dans le secteur de l'Orchois. Une population de **37 Sonneurs à ventre jaune** y a été découverte dans le Bois des Réserves près de Vendrest.

Par la suite, le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) a été sollicité pour étudier la population et la DIREN Île-de-France* a proposé d'intégrer le site au réseau Natura 2000.

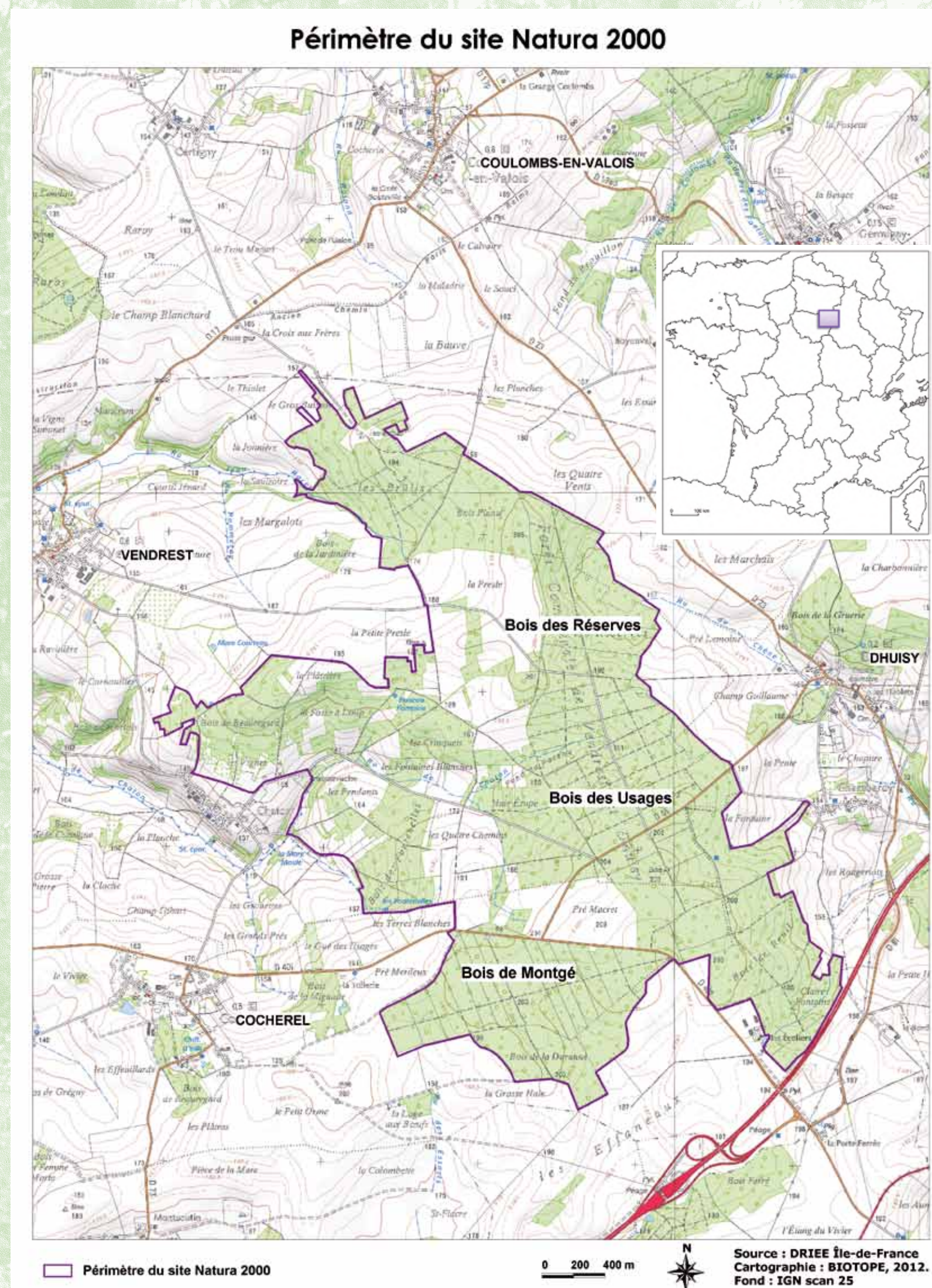
Avril 2006 :

- Proposition de classement du site en **Site d'Intérêt Communautaire (SIC)** ;
- Désignation du site au titre de la **Directive Habitats** en raison de la présence d'une seule espèce d'intérêt communautaire, le Sonneur à ventre jaune.

* DIREN Direction Régionale de l'Environnement

** DRIEE Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie

*** OGE Office de Génie Écologique



La richesse du site

Les prospections de terrain réalisées en 2011 ont permis de recenser **8 habitats naturels** relevant de la Directive Habitats et **4 espèces animales d'intérêt communautaire**.

Les conséquences de la désignation du site

- Un **engagement** à maintenir les espèces du site et les habitats d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation.
- Des **financements** pour développer une gestion respectueuse.
- Une vraie « vie » du site sur le long terme : informations, échanges, etc.
- Certains projets, au sein du périmètre du site, peuvent être soumis à une évaluation des incidences portant sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire pouvant être impactés.



Le crapaud Sonneur à ventre jaune © Biotope

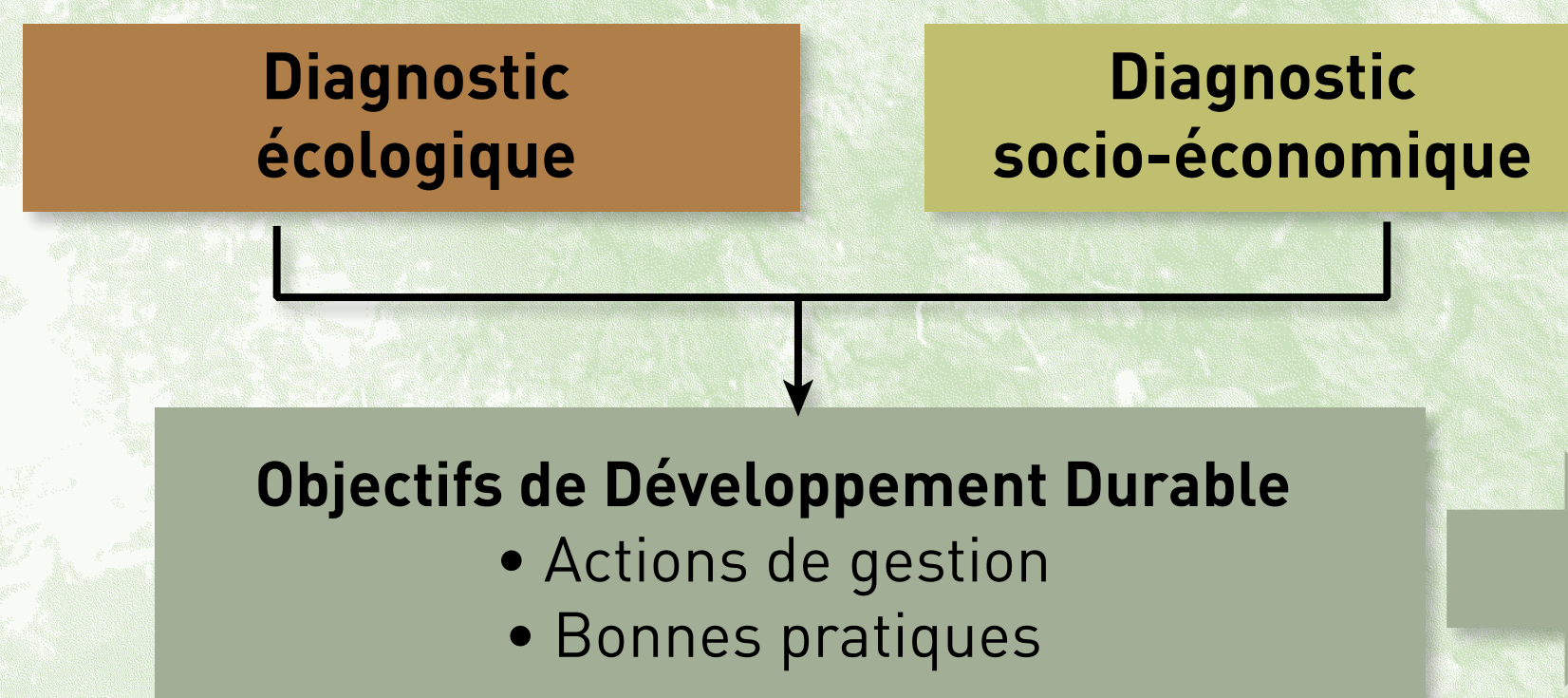
Afin de fixer des objectifs de gestion et de protection du site, un **document d'objectifs** (DOCOB) peut être réalisé.

Les acteurs

Le **Comité de pilotage (COPIL)** est présidé par la Communauté de communes du Pays de l'Orcq. Il regroupe les principaux acteurs du site : **administrations, collectivités, organismes socioprofessionnels, associations, gestionnaires...** Le comité de pilotage est l'organe officiel de concertation.

Élaboration d'un Document d'Objectifs

Opérateur + Comité de Pilotage (COPIL)



Mise en œuvre

Animateur + propriétaires et ayants droit volontaires

CONTRATS CHARTE

Les habitats naturels d'intérêt communautaire sur le site

Huit habitats naturels relevant de la Directive Habitats sont présents sur le site. Certains d'entre eux, très fragiles et abritant de nombreuses espèces végétales (arbres, lianes...), représentent même une priorité à l'échelle européenne. C'est la raison pour laquelle le réseau Natura 2000 leur accorde de l'intérêt.

Les formations à potamots

Assez rares, les potamots sont des plantes aquatiques présentes sous la forme de végétations enracinées et/ou flottantes qui colonisent les étangs et les mares. Sur le site Natura 2000, ce type d'habitat est présent dans une petite mare située dans une prairie pâturée.



Formation aquatique à potamots
© Biotope

Les mégaphorbiaies

Se développent sur des sols humides et riches en matière organique. Elles constituent des habitats de transition qui s'installent en bordure d'espaces ouverts : prairies en déprise, lisières humides... Sur le site Natura 2000, cet habitat est présent en bordure d'une mare prairiale.



Végétations de mégaphorbiaie
© Biotope

Les prairies maigres de fauche

Comportent un riche cortège de graminées et de plantes à fleurs. Les prairies gérées principalement par la fauche sont aujourd'hui en régression au profit des prairies pâturées, artificielles ou converties en cultures. Les conséquences sont une perte importante de la biodiversité.



Prairie maigre de fauche
© Biotope

Les pelouses calcaires

Sont des formations herbacées maigres et sèches développées sur des substrats calcaires. Traditionnellement gérés par pâturage, ces milieux sont souvent abandonnés, ce qui engendre une colonisation arbustive et à terme une fermeture du milieu. Sur le site Natura 2000, cet habitat est rare.



Pelouses calcaires
© Biotope

La hêtraie-chênaie à Houx

Se développe sur les sols acides des points hauts des bois des Brûlis et des Usages.



Hêtraie-chênaie à Houx
© Biotope

La hêtraie-chênaie à Jacinthe

Se développe sur des sols calcaires riches bien drainés. Sur le site Natura 2000, elle est présente dans les massifs boisés du sud : Bois de Montgé, Bois de Reuil, sud de la forêt communale de Vendrest et de Dhuisy.



Hêtraie-chênaie à Jacinthe des bois
© Biotope

La frênaie-chênaie à primevère

Se développe sur des sols très bien alimentés en eau. Elle est présente sur l'ensemble du site Natura 2000 mais occupe de petits secteurs selon l'humidité des sols.



La Parisette à quatre feuilles
© Biotope

L'aulnaie-frênaie

Se situe en bordure des cours d'eau. Sur le site Natura 2000, elle est présente aux abords du ru Jean Racet et du ru de Chaton.



Jacinthe des bois
© Biotope



Les espèces animales d'intérêt communautaire sur le site

Le site « Bois des Réserves, des Usages et de Montgé » a été désigné suite à la découverte du Sonneur à ventre jaune, espèce de crapaud protégée au niveau européen. Outre ce petit crapaud, 3 autres espèces d'intérêt communautaire ont été recensées ainsi que de nombreuses espèces protégées au niveau national (amphibiens et chauves-souris).

Le Sonneur à ventre jaune

Description

- Petit amphibien.
- 5 cm de long maximum.
- Coloration terreuse sur le dos (excellent camouflage).
- Coloration caractéristique noire marbrée de jaune sur la face ventrale (avertit les prédateurs de sa toxicité).

Écologie

- Se nourrit de petits invertébrés : moustiques, limaces...
- Octobre à avril : hiverne dans la vase du point d'eau colonisé ou dans des abris alentours (sous des pierres, dans l'humus ou des galeries de rongeurs).

Habitat de l'espèce

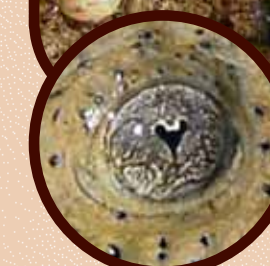
Bocage, prairies et forêts comportant des ornières. En période de reproduction (mi-avril à début août) : habitats aquatiques variés peu profonds.

Situation sur le site

Cette espèce n'est connue que sur 3 sites en Seine-et-Marne, et avec une centaine d'individus, le site Natura 2000 accueille la plus grosse population connue de Sonneur à ventre jaune d'Île-de-France.

Menaces

Disparition de ses habitats de reproduction par comblement et dégradation, par des engins motorisés, des chemins comportant des ornières.



Pupille en forme de cœur
© Biotopie

Mesures de gestion favorables

- Conserver des sites de reproduction (ornières, mares, annexes hydrauliques...).
- Maintenir des connexions entre les différents habitats fréquentés.



Le Lucane cerf-volant

Description

- Plus grand coléoptère d'Europe.
- Taille : de 3 cm pour les femelles à plus de 8 cm pour les mâles.
- Brun-noir, le mâle est pourvu de mandibules rappelant les bois d'un cerf.

Écologie

- Larves et adultes saproxylophages (consommateurs de bois mort).
- Sa larve se développe dans le système racinaire et le tronc des chênes mourants ou dans de grosses branches mortes.

Habitat de l'espèce

Affectionne les **vieilles forêts de feuillus** avec présence de bois mort laissé au sol.

Situation sur le site

Espèce assez commune, présente dans la forêt communale de Vendrest et de Dhuisy ainsi que dans le Bois de Montgé.

Menaces

Plantation de conifères (bois non consommé par les larves), ramassage du bois mort et abattage des arbres dépérissants.

Mesures de gestion favorables

- Préserver des vieux arbres, en particulier des chênes.
- Diversifier les classes d'âge.
- Favoriser des îlots de vieillissement.



Le Grand Rhinolophe

Description

- Plus grand rhinolophe européen.
- 6-7 cm pour un poids de 17 à 34 g.

Écologie

Paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats, formés de **boisements de feuillus** et de **prairies pâturées** par des bovins.

Habitat de l'espèce

Au repos dans la journée et en hibernation, il se tient suspendu à la paroi et enveloppé dans ses ailes.

Situation sur le site

Connu dans le sud du département mais première donnée de présence dans le nord en période de reproduction.

Menaces

Arrachage des haies, conversion des vieilles forêts en plantations monospécifiques de résineux, dérangement dans les gîtes de reproduction ou d'hivernage.

Mesures de gestion favorables

- Maintenir des milieux ouverts diversifiés comportant des haies, des arbres à cavités, des pâtures et des prairies de fauche.



Le Grand Murin

Description

- Un des plus grands chiroptères français.
- 6,5 à 8 cm pour 20 à 40 g.

Écologie

Terrains de chasse préférentiels : **forêts** présentant peu de sous-bois (hêtraie, chênaie) et **végétation herbacée rase** (prairie...).

Habitat de l'espèce

- Octobre à avril : utilise des **cavités souterraines** (grottes, caves, anciennes carrières) comme gîtes d'hibernation.

- Été : gîte sous les toitures, dans les combles d'églises, mais aussi dans des grottes.

Situation sur le site

Bien présent dans le sud du département et méconnu sur ce secteur.

Menaces

Arrachage des haies, conversion des prairies permanentes en prairies artificielles, dérangement dans les gîtes de reproduction ou d'hivernage.

Mesures de gestion favorables

- Maintenir et restaurer les corridors écologiques en forêt et entre massifs forestiers.

Les activités socio-économiques du site

Le territoire du site «Bois des Réserves, des Usages et de Montgé» accueille plusieurs types d'activités économiques :

- des activités **agricoles**
- des activités **sylvicoles**
- des activités de **loisirs**

Ce territoire est aussi confronté à des dégradations des milieux naturels.



Champs cultivés sur Vendrest
© Biotope



Prairie pâturée sur Chaton
© Biotope

L'agriculture

- **20% du site** couvert par les espaces agricoles
- Principalement des grandes cultures (blé, orge, colza, betteraves, féverolles)
- Activités d'élevage peu présentes sur le site (9 hectares au total)

La sylviculture

- Boisements = principaux milieux naturels sur le site Natura 2000
- Superficie = 645 hectares soit plus de **74% de la superficie** du SIC
- Totalité des boisements classée en espace boisé à conserver, à protéger ou à créer (EBC).



Forêt mature sur le site
© Biotope

Les activités de loisirs

La chasse sur le site

L'ensemble du site Natura 2000 est chassé. Les principales espèces prélevées sont le grand gibier (sanglier, chevreuil) et le petit gibier de plaine (faisan, perdrix).

La randonnée pédestre et équestre sur le site

Afin de découvrir le Pays de l'Ourcq, deux itinéraires de petite randonnée passent au sein du site Natura 2000 : les vallons de Coulombs et les coteaux de Vendrest.



Mirador de chasse sur le site
© Biotope

Les dégradations du milieu naturel

Décharges sauvages

Quelques décharges sauvages, comprenant des déchets inertes, des encombrants, des déchets verts, etc., ont été recensées sur le site. Ces dépôts sont peu fréquents mais sont **répartis sur l'ensemble du site** Natura 2000. Certaines décharges concernent directement des habitats d'intérêt communautaire et ont de nombreux **effets négatifs sur les espèces et les habitats naturels** du site.

Loisirs motorisés

La pratique des loisirs motorisés (quads et motos) est occasionnelle sur le site. Cette pratique engendre une dégradation des chemins, la destruction des habitats de reproduction du Sonneur à ventre jaune (ornières) et la destruction possible d'individus par écrasement.



Pneus entreposés en forêt
© Biotope

Le remblai de chemins

Certains chemins comportent de nombreuses ornières qui sont créées par le passage de véhicules pendant l'hiver. Ces chemins deviennent impraticables pour les véhicules, ils sont alors parfois empierrés pour les stabiliser, ce qui nuit au Sonneur à ventre jaune par suppression de son habitat de reproduction.



Chemin forestier remblayé
© Biotope

Natura 2000, l'engagement de tous

Les contrats : un engagement

Pour assurer **l'entretien** voire **la restauration** des milieux naturels et des habitats d'espèces, les gestionnaires et les propriétaires peuvent signer, sur la base du volontariat, des contrats qui les engagent avec le Préfet pour une durée de **5 ans**.

Deux grands types de contrats existent :

- contrats de type **mesures agro-environnementales** sur les espaces agricoles
- **contrats « Natura 2000 »** (contrats forestiers et contrats non agricoles non forestiers) sur les autres milieux.

Comment sont financés ces contrats ?

Les aides financières accordées sont issues pour partie :

- de **fonds nationaux** (Ministère chargé de l'Écologie ou Ministère chargé de l'Agriculture) ;
- de **Fonds européen agricole pour le développement rural** (FEADER).

Quel est le contenu d'un contrat Natura 2000 ?

- Le descriptif et la délimitation spatiale des opérations à effectuer, l'indication des travaux d'**entretien ou de restauration des habitats naturels**.
- Le descriptif des **engagements qui donnent lieu au versement d'une contrepartie financière** ainsi que le montant, la durée et les modalités de versement de cette contrepartie.
- Le descriptif des mesures d'**accompagnement sans contrepartie financière**.
- Les **points de contrôle et les justificatifs** à produire permettant de vérifier le respect des engagements.

Quels types d'actions ?

- Maintenir les activités produisant des ornières favorables au Sonneur à ventre jaune.
- Limiter l'envasement des formations aquatiques à Potamot.
- Gérer les ligneux sur les mégaphorbiaies ou les pelouses sèches pour éviter leur fermeture.
- Créer et entretenir les haies.
- Favoriser une gestion extensive des milieux forestiers
- Maintenir les arbres morts, vieillissants ou à cavités.
- Etc.



Prairie entourée de haies © Biotope

Les gestionnaires des sites et les acteurs locaux auront la possibilité de conduire plusieurs actions de ce type, **en accord avec les activités et la présence humaine**, dans le but de :

- Favoriser la biodiversité ;
- Enrayer la destruction de ces milieux ;
- Conserver la richesse du site.



Création de clairière, creusement d'une ornière et dépôt de bois mort © Biotope

La Charte Natura 2000, l'autre outil

La charte Natura 2000 est un document qui contient des **engagements et des recommandations** sur la gestion courante et durable des milieux.

Il fait référence à des pratiques respectueuses des habitats naturels et des espèces. L'adhésion à la Charte Natura 2000 du site permet une **exonération de la taxe sur le foncier non bâti**.

Il est possible d'**adhérer à cette charte et de signer un contrat Natura 2000** et inversement.

Qui peut adhérer à une Charte Natura 2000 ?

Toute personne physique ou morale, publique ou privée, **titulaire de droits réels ou personnels** sur des terrains inclus dans le site peut adhérer à la Charte Natura 2000. L'adhérent s'engage alors pour une durée de **5 ans**.

• C'est à vous ?

- Des actions types et exemplaires sont présentées sur le site www.natura2000.fr.
- Elles témoignent de la dynamique du réseau à l'échelle nationale et européenne.